



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**Pôle expertise et support
DEC 1**

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS DE
L'EDUCATION NATIONALE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ACADEMIE DE MONTPELLIER
SESSION 2022**

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 9 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, pour la session 2022 est composé comme suit :



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS DE
L'EDUCATION NATIONALE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ACADEMIE DE MONTPELLIER
SESSION 2022**

Président du jury :

Monsieur Cyril LE NORMAND, directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale du Gard,

Vice-Président du jury :

Monsieur Jean-Luc DIMEUR, principal, collège Les Garrigues Montpellier,

Membres titulaires :

Madame Cécile MAUMET-BONHOME, médecin scolaire des Pyrénées Orientales,
Madame Julie MORIAEZ, infirmière, collège Irène Joliot Curie, Estagel,
Madame Mylène PONDICQ, infirmière, conseillère technique départementale, DSDEN du Gers,

Membres suppléants :

Madame Marie-Pierre BEAUVARLET, médecin, secteur Sète, DSDEN de l'Hérault,
Madame Laurence LUCEREAU, infirmière conseillère technique auprès de la rectrice de l'académie de Montpellier,
Monsieur Bertrand ROUDAIRE, principal, collège Les Escholiers de la Mosson, Montpellier,
Monsieur Sébastien SIBILLE, proviseur, collège – lycée Ferdinand Fabre, Bédarieux,
Madame Valérie VILLA-BONAFOS, infirmière, collège Jules Verne Carcassonne.

ARTICLE 2 : Le président du jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le

07 MARS 2022

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL